

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/SEM.1/2004/R.17(Summary)
22 juillet 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts



Atelier commun CEE/FAO sur l'exploitation illégale du bois
et le commerce des produits forestiers qui en sont
illégalement dérivés dans la région de la CEE

Genève (Suisse), 16-17 septembre 2004

RAPPORT NATIONAL SUR L'EXPLOITATION ILLÉGALE DU BOIS

(Établi par le Département des forêts du Ministère de l'agriculture,
des ressources naturelles et de l'environnement de Chypre)

Résumé*

À Chypre, les forêts couvrent une superficie de 172 595 hectares, ce qui représente 18,65 % de la superficie totale de l'île (9 251 km²). Les forêts domaniales occupent 106 781 hectares et les 65 814 hectares restants correspondent à des parcelles appartenant à des particuliers, des églises et des monastères. Les forêts domaniales sont gérées de façon durable et pour des usages multiples afin de protéger et renforcer le milieu naturel et le patrimoine national de l'île tout en favorisant les loisirs et le tourisme.

Chypre est un petit producteur de bois d'œuvre. En 2001, le rendement annuel avait été fixé à 8 000 m³, mais le pays a importé 530 000 m³ de bois et de produits du bois pour répondre aux besoins du marché local. L'abattage illégal était considéré comme un problème grave surtout

* Le présent document a été présenté avec retard en raison de sa communication tardive par l'auteur.

au début et jusqu'à la moitié du siècle dernier. Il était pratiqué par les habitants de petites communautés forestières qui y voyaient un moyen de lutter contre le chômage et la pauvreté et dont le principal objectif était de satisfaire leurs besoins domestiques (chauffage et cuisine). Aujourd'hui, le volume du bois abattu illégalement par rapport à l'ampleur des opérations légales d'abattage est négligeable (nettement inférieur à 1 % de l'ensemble des quantités enlevées).

En tant qu'importateur net de bois, il se peut que Chypre importe du bois récolté illégalement sous la forme de produits du bois finis ou de bois non transformé, puisque 20 000 m³ de bois importé en 2001 provenait de pays à haut risque. Toutefois, la majeure partie du bois importé au cours de la même année provenait d'endroits plus sûrs. Chypre participe au plan d'action FLEGT depuis 2003. En vue de résoudre le problème des abattages illégaux, Chypre soutient fermement l'établissement et l'adoption d'une législation internationale visant à mettre un terme aux importations et au commerce de bois d'œuvre d'origine illégale, ainsi que la mise en place d'un système de certification et de licence approprié pour l'exportation et l'expédition de bois et de produits du bois.
